

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juin à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI.

Date de la convocation 10 juin 2020

Présents : Denise ARRUFAT – Edevina BEAUD – Nathalie BUZZINO - Christian CUQ - Gauthier FOUCART –Olivier FRADET - Valérie FRANCOIS-MILHORAT – William LUIS – Anaïs MONCOSI – Roland MORU – Emmanuelle OULET-CORBERA – Thierry TORTEL - Julien ZANETTI – Laurent ZANETTI – Maryse VISSIE

Secrétaire de séance : Edevina BEAUD

Vote du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2020.
Voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif 2020 et les demandes exprimées par les différentes commissions et les besoins recensés

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTENT le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	677 936.32€	677 936.32€
Investissement	337 974.53€	337 974.53€

Voté à l'unanimité.

Monsieur le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux impôts locaux.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2020 et les fixe comme suit :

Impôts locaux :

-Taxe foncière bâti	12.94 %
- Taxe foncière non bâti	73.86 %

VOTE DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif photovoltaïque 2020 et les demandes exprimées par les différentes commissions et les besoins recensés.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité :

ADOPTENT le budget primitif photovoltaïque 2020 arrêté comme suit :

Mouvements	Dépenses	Recettes
Exploitation	12 705.75€	12 705.75€
Investissement	12 537.47€	12 537.47€

Voté à la majorité 14 pour et 1 contre.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions pour le versement des subventions. L'association doit fournir un RIB, l'attestation d'assurance, la dernière assemblée générale, le récépissé de la préfecture et le dernier bilan financier. La demande devra être faite uniquement par courrier.

- *Grenier aux idées : 1000€
- *Ainés du Burgaud : 500€
- *Chat d'oc : 200€
- *Café du Burgaud : 500€
- *Comité des fêtes : 5000€
- *Coopérative scolaire : 3000€
- *Les amis de l'église St Jean Baptiste : 500€
- *ACCA : 500€
- *ASEJE : 400€
- *Société de pêche : 500€
- *Ribambelle : 500€
- *Comité des fêtes de Galembrun Trail : 300€
- *MAM : 500€
- *MJC : 1000€
- *APE : 300€
- *Subvention exceptionnelle : 1300€

Voté à la majorité 13 pour et 2 abstentions.

VOISINS VIGILANTS

Point supprimé.

CREATION D'UN POSTE D'UN AGENT DE MAITRISE EXTERIEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions pour le recrutement d'un agent extérieur sur un poste d'agent de maitrise de 35 heures hebdomadaires. Voté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'UN AGENT D'ANIMATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions pour le recrutement d'un agent d'animation pour un contrat à durée de 20h hebdomadaires. Actuellement nous avons un contrat aidé depuis le 03 septembre 2018, qui nous donne entièrement satisfaction. Nous venons de demander un renouvellement auprès de Pôle Emploi pour une année supplémentaire, si réponse négative. Nous devons créer un poste d'agent d'animation de 20H. Voté à l'unanimité.

PRIME COVID 19

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions pour l'obtention d'une prime de 800€ pour un 35 heures hebdomadaire. Cette prime sera proratisée en fonction du temps de travail. Voté à l'unanimité.

DELEGUE CNAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut élire un conseiller ou une conseillère comme délégué auprès du CNAS (comité national action sociale) celui-ci fait appel à candidature. Candidate Mme VISSIE Maryse. Elue à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE DE BELLESERRE AU RPI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le RPI est composé de la Commune de St Cézert et de la commune de le Burgaud. La commune de Belleserre a demandé son rattachement au RPI, celui-ci doit être validé par les deux conseils municipaux de St Cézert et de Le Burgaud. Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h32.

La secrétaire de séance : Edevina BEAUD.